

CH_VB 84.091 vom 29. Januar 1985

Bundesverwaltung, 1985-01-29, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_84.091

FR: CH_VB 84.091 du 29 janvier 1985

IT: CH_VB 84.091 del 29 gennaio 1985

Erwägungen

E. 1

Un projet d'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Vancouver (Canada) en 1986;

E. 2

Partie spéciale 21 «Expo 86» (du 2 mai au 13 octobre 1986) 211 Généralités Cette exposition, d'une durée de six mois, sera financée par la Province de la Colombie Britannique et organisée par l'«Expo 86 Corporation», une société publique à but non lucratif. Le gouvernement canadien a placé la manifestation sous l'autorité du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui veille à son bon déroulement. Le Commissaire général de l'«Expo 86» est M. Patrick Reid, l'un des anciens présidents du Bureau International des Expositions, qui dispose d'une grande expérience en la matière, Vancouver est non seulement la porte du Canada sur le Pacifique, mais aussi le port le plus important de toute la côte occidentale de l'Amérique du Nord. Cette ville n'est éloignée que de 48 km de la frontière des Etats-Unis. Située à égale distance de l'Europe et de l'Asie, Vancouver est un important nœud de communications. C'est le terminus occidental de deux lignes ferroviaires transcontinentales du Canada ainsi que le siège de la direction du British Columbia Railway, la troisième compagnie ferroviaire du pays par ordre d'importance. Comptant plus d'un million d'habitants, Vancouver est visitée chaque année par plusieurs millions de personnes. La ville dispose d'une infrastructure bien développée qui lui permet d'accueillir un grand nombre de visiteurs. Les organisateurs attendent la venue de

E. 2.1

Aménagement intérieur 2 034 000

E. 2.2

Installations électriques 602 000

E. 2.3

Paroi panoramique 190 000

E. 2.4

Film, matériel, logiciel 400 000

E. 2.5

Orage électronique, pluie 294 000

E. 2.6

Graphique 50000

E. 2.7

Ameublement des locaux annexes 30 000

E. 2.8

Planification, honoraires et faux frais 580 000 3 Travaux préparatoires 180 000 4 Exploitation. 980000 5 Information 300000 6 Transports 120000 7 Manifestations culturelles 100 000 8 Divers et imprévus 100 000 6 400 000 II apparaît ainsi que le crédit d'engagement initial de 4 900 000 francs, dont 500 000 francs ont été déduits pour la liquidation du projet «Swissorama», ne suffit pas à couvrir les frais de réalisation du nouveau projet et qu'il doit être dès lors augmenté de 2 000 000 de francs. Etant donné l'urgence de cette affaire, nous avons, avec l'approbation de la Délégation des finances des Chambres fédérales, autorisé le Département fédéral des affaires étrangères à contracter sans tarder les obligations nécessaires. Tous les experts et, en particulier, les représentants de l'économie suisse au Japon, ont insisté sur le rôle important que joue un restaurant quant à l'at- trait exercé par le pavillon sur les visiteurs. Les dépenses y relatives, qui ne figuraient pas au budget initial et ne sont pas non plus prévues dans le bud- get actuel, se montent à 350000 francs (plus une réserve de 50000 fr.). Pour couvrir ces dépenses, l'Office fédéral des affaires économiques exté- rieures mettra à disposition un montant de 350 000 francs qui sera prélevé 260 -

sur le crédit de soutien ouvert pour assurer la promotion économique de la Suisse à l'étranger. L'ONST fournira quant à lui 100000 francs. Le restau- rant sera loué à Swissair/Prohotel et le bénéfice sera, le cas échéant, par- tagé. 4 Conséquences financières et effets sur l'état du personnel 41 Conséquences financières Par le présent message, nous vous proposons d'ouvrir un crédit d'engage- ment de 4 millions de francs pour la participation de la Suisse à l'«Expo 86» de Vancouver (Canada) ainsi qu'un crédit additionnel au titre de la participation de notre pays à F«Expo Tsukuba 85» au Japon. Ces engagements entraîneront par rapport au crédit de paiement actuelle- ment prévu au budget 1985 (4800000 fr.) et dans le plan financier pour 1986 (2500000 fr.) des dépenses additionnelles de 2700000 francs qui devront être couvertes en partie en ayant recours à un crédit supplémen- taire en 1985 et en partie en augmentant le crédit qui sera demandé dans le cadre du budget 1986. 42 Grandes lignes de la politique gouvernementale et plan financier Le message relatif à l'exposition universelle spécialisée de Vancouver est annoncé dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale 1984-1987 (FF 1984 I 153, annexe 2) ainsi que dans le plan financier éta- bli pour la législature, jusqu'à concurrence du montant de 3 200 000 francs prévu initialement. Quant à la nécessité d'ouvrir un crédit additionnel ur- gent en vue de la participation de la Suisse à l'exposition spécialisée au Japon, elle ne s'est fait sentir que récemment. 43 Effets sur l'état du personnel de la Confédération II n'y aura pas d'incidences sur l'effectif du personnel. 5 Constitutionnalite Le projet d'arrêté fédéral se fonde sur la compétence générale de la Confé- dération en matière de relations avec l'étranger. Celles-ci s'étendent égale- ment à la participation à des manifestations internationales importantes, notamment aux expositions universelles. Le Conseil fédéral vous propose de suivre la pratique adoptée jusqu'ici (voir message FIPOI-CERN, FF 1984 I 1233) et d'ouvrir les crédits qui sont l'objet du présent message, sur la base d'un arrêté fédéral simple conformément à l'article 8 de la loi sur les rapports entre les Conseils. La compétence de l'Assemblée fédérale repose sur sa compétence générale en matière financière (art. 85, ch. 10, de la constitution). 29C39 17 Feuille fédérale. 137e année. Vol. I 261

K)6 W

Arrêté fédéral Projet concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Vancouver (Canada) en 1986 et l'octroi d'un crédit additionnel en vue de la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Tsukuba (Japon) en 1985 L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 17 décembre 1984". ane.-. Article premier Sont approuvés: a. Un crédit d'engagement de 4 millions de francs pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Vancouver (Canada) en 1986; b. Un crédit additionnel de 2 millions de francs en complément du crédit d'engagement alloué le 8 décembre 1983 pour la participation de notre pays à l'exposition universelle spécialisée de Tsukuba (Japon). Art. 2 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum. » FF 1985 I 249 263

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Vancouver (Canada) en 1986 et l'octroi d'un crédit additionnel au titre de la participation de notre pays à l'exposition universelle spécialisée de Tsukub (Jap... In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1985 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 03 Cahier Numero Geschäftsnummer 84.091 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 29.01.1985 Date Data Seite 249-263 Page Pagina Ref. No

E. 6

millions de visiteurs à l'«Expo 86». L'exposition s'étendra sur une superficie de 68 hectares; les travaux d'aménagement permettront de rénover une ancienne place de transbordement de marchandises et une zone industrielle. La plus grande partie de l'exposition sera située sur les rives de la baie de False Creek ainsi que sur un territoire plus petit situé à proximité du port du Burrard Inlet, où sera aménagé le pavillon du Canada. Les deux emplacements se trouvent à proximité du centre de la ville à laquelle ils seront reliés, en plus des moyens de communication ordinaires, par un système de transport automatique ultramoderne. Un monorail et deux lignes de télécabines de fabrication suisse assureront en outre les communications à l'intérieur de l'exposition. 212 L'exposition L'exposition aura lieu en 1986 pour commémorer le centième anniversaire de la fondation de la ville de Vancouver, qui coïncida avec l'arrivée du premier train transcontinental. L'exposition aura pour thème les transports et les communications. Ce thème a été choisi en raison de la situation qu'occupé la ville dans ce domaine sur le plan international, ainsi que de l'importance que revêtent ces services pour un pays tel que le Canada, dont le territoire s'étend sur

E. 10

104 263 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.